

## CAMPING

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, c'est M. Didier DEGROISE qui gère le camping municipal. Campeur depuis son plus jeune âge, D. DEGROISE rêvait de reprendre un terrain de

## MANIFESTATIONS

(Sous réserve de modifications)

### Mai

- 5 : Concours de boules organisé par le club de Foot, à 14 h sur le chemin d'Illerrieden
- 6-7 : Lotos de la FNATH
- 8 : Commémoration à 12 h. au monument aux morts
- 15 : Billard : Finale coupe Secteur Nord, à partir de 9 h
- 25 : Examen départemental des classes d'orgue
- 28 : Concert « Orgue et cornet à bouquin »
- 28 : Attelages de la Fontaine : randonnée en boucle, démonstration de maniabilité et baptême d'attelage
- 29 : Championnat départemental des Amis de la Boule
- 29 : Référendum

### Juin

- 10-11 : Lotos du CIEMG (Ecole de Musique)
- 11 : Kermesse de l'école primaire
- 18 : Commémoration de l'appel, au monument aux morts
- 18 : Kermesse de la maternelle
- 19 : Fête de l'Art sur les bords de l'Aisne
- 21 : Fête de la musique
- 24-25 : Lotos du Syndicat d'Initiative
- 25-26 : Tournoi de Foot jeunes, stade du collège

### Juillet

- 2-3-4 : Fête foraine
- 3 : Concours d'attelage
- 8-9 : Lotos des Amis et Accros de la Quine

## Objets trouvés

- En avril :** Une clé plate
- Une Gourmette couleur argent
- Un porte-clé

## ÉTAT CIVIL

### Naissances à Reims

- 27.02.2005 : Mathis MARBRIER
- 11.03.2005 : Sloan RUMMEL

### Décès

- 25.02.2005 à Reims : Albert MÉHAUT  
veuf de Louise DUFLOT
- 09.03.2005 à Reims : Emilienne DIDIER  
veuve de Henri MENNESSON
- 16.03.2005 à Reims : Richard KASMIRCZAK  
époux de Ginette SZABLEWSKI
- 22.03.2005 à Guignicourt : Françoise MION  
veuve d'Alfred DUVAL
- 06.04.2005 à Laon : James HISCHKE  
époux de Danièle PENLOUP



camping. C'est maintenant chose faite ! Riche d'une expérience professionnelle dans la fabrication et la vente de produits pharmaceutiques, puis dans la création d'une PME, D. DEGROISE a quitté son poste d'attaché commercial pour se lancer un nouveau défi.

Ce Rémois connaissait déjà Guignicourt pour y être venu à maintes reprises à vélo. Nous lui souhaitons la bienvenue et nos meilleurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

## PERMANENCES

### En Mairie

**Monsieur le Maire et Conseiller Général :** le mercredi à 18h 30  
**Sécurité Sociale Maladie :** le lundi de 9h15 à 12h15  
**Accidentés du Travail :** le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 18h30 à 19h30  
**Correspondant AIR :** 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 9h à 11h (pour orienter et conseiller les jeunes gens intéressés)  
**Monsieur DOSIÈRE René, Député de l'Aisne :** 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à 17h 45  
**Aisne Habitat :** 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 14h 30 à 15h 30

### Au centre social

**Assistante sociale de la DIPAS :** 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis de chaque mois de 14h à 16h  
**ADMR :** chaque mardi de 13h 30 à 15h 30  
**PMI (Protection Maternelle et Infantile Consultation des nourrissons) :** 4<sup>ème</sup> mardi après-midi de chaque mois.

### Permanences Point Villages

**ANPE :** 1<sup>er</sup> jeudi et 3<sup>ème</sup> vendredi de 14h à 16h30 sur RDV  
 le 20 mai, les 2 et 17 juin.  
**CAF :** 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis de 9h à 11h30 les 12 et 26 mai, les 9 et 23 juin.  
**CRAM :** Habituellement le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis de 14h à 16h30 (sur RDV au 06 08 97 89 66) les 9 et 23 mai.  
**Mission locale :** sur RDV 03 23 27 38 90 Le mardi matin.  
**Supplay :** Chaque mercredi matin à partir de 10h.  
**Relais Assistantes Maternelles :** 06 09 22 05 67 Marie PAMART ou au Siège 03 23 22 36 80

## BIENVENUE

- M. WLUDYKA Jean**  
14, rue Jeanne Porreaux
- M. RICHER Alain**  
5, rue Alfred Barbarre
- M. & Mme RENARD Yohan**  
16, rue Saint-Pierre
- M. & Mme SAUVAT Frédéric**  
22, rue Franklin Roosevelt
- Melle PAULUS Angélique**  
8, rue de Saint-Quentin
- M. & Mme LALLEMENT Eddy**  
8, rue du 8 Mai 1945
- Mme DUMAIRE Maryline**  
5, place de la Croisette

## Déchetterie Horaires d'été

**Du 2 mai au 29 octobre 2005**  
**Lundi :** De 14 à 18 h.  
**Mercredi :** De 14 à 18 h.30  
**Vendredi :** De 14 à 19 h.  
**Samedi :** De 10 à 12 h. et de 13 à 18 h.

## GARDES MÉDICALES

- Dr CASALIS GUIGNICOURT** 03 23 79 93 93
- Dr JEUDY CORBENY** 03 23 22 47 87
- Dr KLEIBER GUIGNICOURT** 03 23 79 83 44
- Dr OLOGOUDOU NEUFCHATEL** 03 23 23 80 44
- Cabinet médical CORMICY** 03 26 61 32 32

**En l'absence de votre médecin traitant veuillez composer le 15, ce service vous mettra en rapport avec le cabinet de garde.**



Guignicourt infos

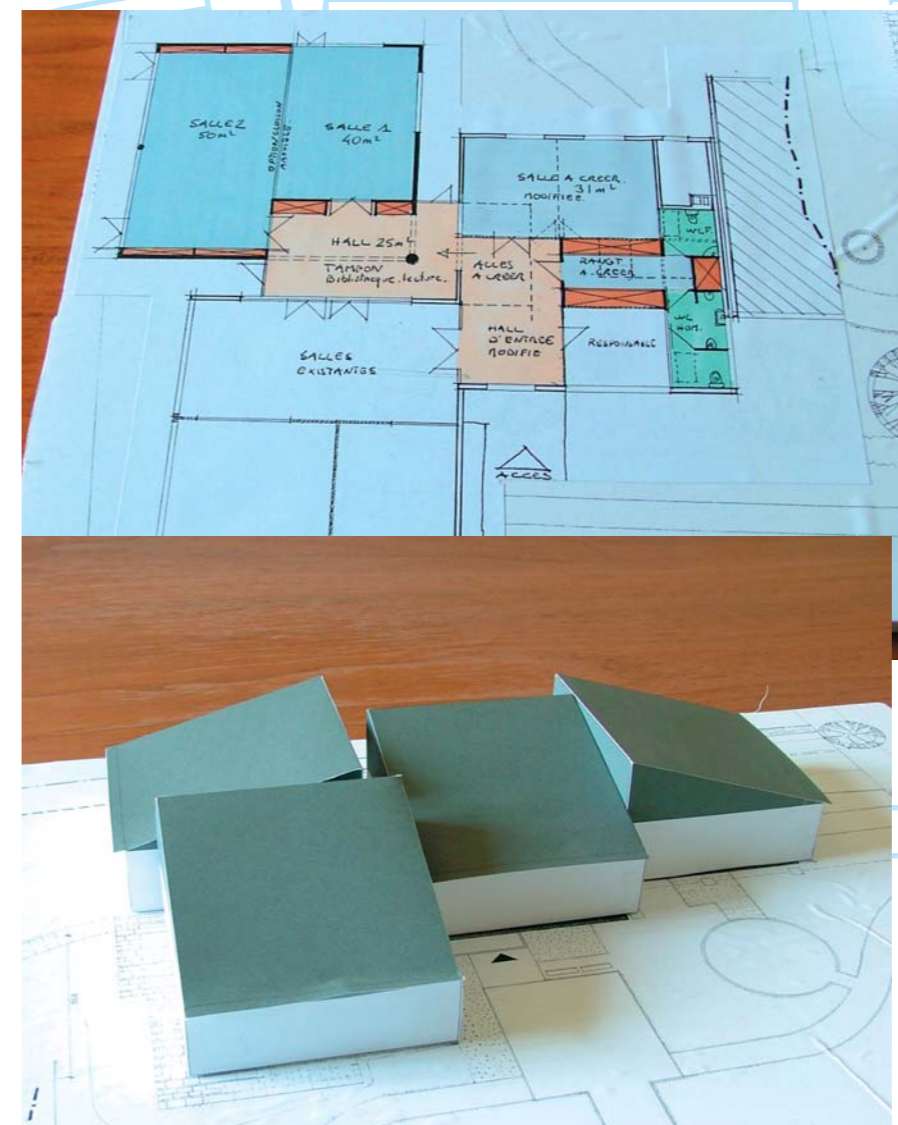
Mairie  
 Tél. 03 23 25 36 60  
 www.guignicourt.com  
 mairie-guignicourt@wanadoo.fr  
 Conception et impression :  
 Imprimerie Blond - Reims

# Guignicourt infos

Mai 2005 - N° 87

## Centre Social Yvonne Bonieux...

Le Centre Social Yvonne Bonieux est un bâtiment qui a une trentaine d'années d'existence et commence à présenter quelques rides. Les toitures «terrasse» montrent leur limite, les menuiseries extérieures sont fatiguées et des traces d'humidité sont présentes à plusieurs endroits.



De plus et il ne faut pas s'en plaindre, il est le siège d'activités de plus en plus nombreuses et gourmandes en surface.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'agrandir et de rénover ce bâtiment pour un coût prévisionnel de 253 890 €. Compte tenu des subventions sollicitées, la participation communale sera d'environ 100 000 €.

Le permis de construire vient d'être déposé, ce qui permet d'envisager le début des travaux cet automne.



# Bulletin Communal d'Informations

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### Le Conseil du 25 Février 2005

**ZAC du Pommerond :** 1) Échange de terrains : À la suite d'une erreur de bornage, il faut établir un acte rectificatif, afin de réattribuer, par de nouveaux numéros de cadastre, une bande de 2 m à la Commune, le long de la rue de Provisieux. La Commune pour sa part, devra abandonner la même surface en prolongement des 3 parcelles dont la famille Dupont est propriétaire.

2) Suite à cette rectification, une nouvelle délibération est prise pour la vente des parcelles re-cadastrées à la SEDA, aménageur de la ZAC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les actes chez le notaire, les frais d'actes étant à la charge du géomètre.

**Syndicat des eaux - Rapport annuel 2003 :** Par délibération en date du 29.11.2004, le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Guignicourt a émis un avis favorable au rapport présenté par son président.

Le Conseil municipal, après avoir écouté la présentation faite par le Maire, accepte le rapport 2003 sur le prix et la qualité de l'eau.

**Matériel informatique :** Le Conseil municipal approuve le projet d'achat de matériel informatique pour un total de 6 755 € H.T. et sollicite une subvention de l'État à un taux compris entre 20 et 30% du montant de la dépense.

**Gestion des milieux aquatiques :** Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion du Syndicat intercommunal de Gestion et de mise en valeur de l'Aisne, non navigable axonaise à l'Union des Syndicats d'aménagements et de gestion des milieux aquatiques.

**I.F.T.S. :** Une délibération est prise pour qu'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires soit versée à l'agent occupant le poste de rédacteur, en fonction de son niveau de responsabilités et de son temps de présence dans les limites fixées par les textes de référence. (Soit 259,21 € mensuels).

**Émission de titres :** Le Conseil municipal autorise le Maire à encaisser 2 chèques correspondant à des dommages et dégradations. (Un arbre et un réverbère).

**Contrat de piégeage :** Une délibération est prise pour autoriser le Maire à signer le contrat (rats musqués et ragondins) et à mandater la somme de 600 €, coût de la prestation de service.

#### Questions diverses

- M. le Maire annonce la fermeture d'une classe à l'école maternelle (2/3 ans). Afin d'éviter cette fermeture M. le Maire explique qu'il y a la possibilité de mettre en place soit une classe passerelle, des actions passerelles ou des lieux passerelles. Un demi-poste serait maintenu, le matin, par l'Éducation Nationale et un demi-poste serait pris en charge par la mairie (une personne diplômée petite enfance). Des aides de la CAF sont possibles. Une réunion est prévue à ce sujet le 7 mars.
- Après avoir débattu le Conseil municipal décide de fixer les réunions de conseil les mercredis soir à 20 heures au lieu du vendredi à 20 heures 30.
- La Commune a donné son accord au Préfet pour le transfert de la Gendarmerie de Neufchâtel à Guignocourt.
- Les travaux du local pour les boulistes sont commencés.
- Des relevés topographiques vont être réalisés au Camping pour faire ressortir les zones non inondables.
- Le réseau de gaz au lotissement Dom Pérignon va être refait par Primagaz. Une convention va être signée entre Primagaz et l'USEDA. La Commune devra donner son accord pour l'installation des cuves sur le terrain communal. Les propriétaires (60 environ) devront signer un contrat avec Primagaz.
- Il a été décidé de poser un panneau «Interdit aux chiens» à l'entrée des cimetières.

### Le Conseil du 23 Mars 2005

**Budget communal :** Le compte de gestion 2004 du receveur laisse apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 502 294,18 €.
  - Un déficit d'investissement de 158 107,50 €.
  - Des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 589 350,00 €.
  - Des restes à réaliser en recettes d'investissement pour 215 161,00 €.
- Le Conseil décide d'affecter ces résultats au financement de la section d'investissement pour 502 294,00 € et en excédent reporté pour 0,18 €.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget communal se présentant comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 582 547,00 €

#### Section d'investissement

	Budget Primitif 2005	Reste à réaliser 2004	Cumul
Dépenses	790 766,00 €	589 350,00 €	1 380 116,00 €
Recettes	1 164 955,00 €	215 161,00 €	1 380 116,00 €

Ce budget comporte une avance financière de 105 760 € au profit du budget «pôle d'activités» et remboursable à la clôture de celui-ci.

**Vote des taux communaux :** Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux qui servent au calcul de la part communale des impôts locaux.

**Taux 2005 :**

- Taxe d'habitation 13,52%
- Taxe foncier bâti 14,48%
- Taxe foncier non bâti 20,76%
- Taxe professionnelle 6,61%

**Tarifs communaux :** Le Conseil adopte les tarifs communaux (concessions au cimetière, droits de place au camping, à la fête et au marché, location des salles, tarifs de l'assainissement, etc...)

**Budget pôle d'activités :** Le Conseil adopte à l'unanimité le budget du pôle d'activités équilibré en recettes et en dépenses à 105 760 €.

**Budget du camping :** Le Conseil adopte à l'unanimité le budget du camping résumé ci-dessous :

- Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 86 500 €.
- Investissement : Dépenses = Recettes = 1 000 €.

**Budget assainissement :** Le compte de gestion 2004 du receveur laisse apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 390 715,77 €.
  - Un excédent d'investissement de 120 479,50 €.
- Le Conseil décide d'affecter ces résultats en excédent reporté. Le Conseil vote à l'unanimité le budget de l'assainissement se présentant comme suit :

**Section de fonctionnement :** Dépenses = Recettes = 499 398,00 €

**Section d'investissement :** Dépenses = Recettes = 151 947,00 €

**École maternelle :** Le Conseil émet un avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école maternelle à la rentrée prochaine. L'argument de l'Éducation Nationale est de ne plus comptabiliser les enfants de 2 à 3 ans dans les effectifs.

Pour cette tranche d'âge, l'assemblée prend acte que l'Éducation Nationale est prête à suivre la commune dans la mise en place d'une classe passerelle dont le principe est d'assurer l'éducation des jeunes enfants pour moitié par du personnel de l'Éducation Nationale (Professeur des écoles) et pour l'autre moitié par du personnel communal (Éducateur de jeunes enfants).

Le Conseil décide la création d'un emploi à temps non complet (16 heures par semaine) d'Agent d'animation afin d'assurer les fonctions d'Éducateur de jeunes enfants.

**SEGPA :** La commune de Guignicourt refuse la fermeture des classes de 6<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> SEGPA du Collège de Guignicourt et demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de réétudier sa décision. En effet, la commune de Guignicourt considère que ces fermetures auraient des conséquences négatives pour les enfants en difficultés fréquentant ces classes car ils devraient se rendre seuls à Laon afin de continuer à bénéficier de l'enseignement adapté à leur situation.

**Primagaz :** La société Primagaz va entreprendre la réfection du réseau gaz et changer les citernes au lotissement Dom Pérignon. Ces citernes seront, comme précédemment, installées sur le terrain communal. Le Conseil autorise Primagaz à occuper le terrain communal (parcelle ZI 234) afin d'y installer les citernes provisoires pendant la durée des travaux, puis les citernes définitives.

**Camping :** Le Conseil fixe la rémunération de M. DEGROISE, nouveau gestionnaire du terrain de camping à l'indice majoré 441. L'emploi saisonnier de gestionnaire est soumis à un contrat de 6 mois. Le Conseil décide d'instituer une régie d'avances auprès du camping d'un montant maximal de 690 €.

**Conventions et contrats :** La convention entre la Commune et le Département fixe le forfait annuel pour le transport des élèves du Groupe scolaire Mortimer vers la cantine du collège à 399,30 €.

Un contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux est passé avec l'entreprise Carrard pour un montant de 335,00 H.T. € par intervention.

Un contrat est signé avec Web-Régie, pour l'hébergement du site Web de la commune pour un montant annuel de 500 € H.T., et le montant annuel pour conserver le .com sera de 35 € H.T.

**Personnel communal :** Compte-tenu de la charge de travail en entretien des espaces verts, de la période de congès entre Juin et Novembre, le Conseil décide de recruter un agent saisonnier à raison de 30 heures par semaine pendant 6 mois.

## Résidence de BELLEVUE

L'OPAL va délivrer, pour le début du mois de juillet, les clefs des 9 logements situés rue de Verdun.

Cet ensemble locatif portera le nom de « Résidence de Bellevue », en référence à la rue toute proche qui porte le même nom, ainsi que la ferme située au nord-est de Guignicourt.



Constitués de 2 type F5 et de 7 type F4, ces appartements vont permettre à des familles d'accéder à un logement plus spacieux, libérant de la sorte des habitations du CIL. C'est une bouffée d'oxygène pour les longues listes d'attente de la commune.

## MANQUE D'EAU

La préfecture rappelle aux citoyens de ne pas gaspiller l'eau. Les précipitations de cet hiver ont été insuffisantes pour remplir la nappe phréatique à un niveau satisfaisant.



#### Quelques recommandations :

- ◆ Arrosage des jardins avant le lever ou après le coucher du soleil
  - ◆ Privilégier la douche au bain
  - ◆ Faire fonctionner lave-linge et lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins...
- Toutes les économies d'eau sont les bienvenues pour éviter des restrictions plus sévères.

## Récupération

La FNATH récupère votre ancien téléphone portable non cassé. Un geste éco-citoyen qui rapporte 4 euros à l'association des accidentés de la vie.

Un container en carton est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

**Et toujours des bouchons...**  
en plastique ou en liège, Mme Galland les collecte afin de financer du matériel pour les handicapés.  
Vous pouvez les déposer à son domicile, 5 rue Jean de la Fontaine, ou au Centre Social.

## CLASSE PASSERELLE

Chacun sait qu'à la rentrée 2005, un poste sera supprimé à l'école maternelle. C'est la section des «Tout-petits» qui est concernée.

Le 23 mars, lors de la séance du Conseil Municipal, les élus ont émis un avis défavorable à cette fermeture. Informée de la délibération, l'Inspection académique en a pris acte et s'est dite prête à suivre la Commune dans la mise en place d'une classe passerelle.

#### Qu'est-ce qu'une CLASSE PASSERELLE ?

Considérée comme une véritable classe, elle est installée dans l'école maternelle et fonctionne aux heures habituelles de l'école. Elle accueille 16 à 20 enfants de 2 à 3 ans. Tenue le matin par un Professeur des Écoles, elle est confiée l'après-midi à une éducatrice de jeunes enfants diplômée d'état (dont le salaire est à la charge de la Commune), secondée d'une ATSEM ayant le CAP petite enfance (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle).

## DES RATÉS À LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Guignicourt est, de loin, la plus fréquentée de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Elle génère plus de déchets que les quatre autres réunies ( Pontavert, Sissonne, Liesse et Mauregny-en-Haye).

#### On a noté quelques dysfonctionnements :

- ▲ Le mercredi 16 mars, fermeture exceptionnelle à cause du gardien qui était en congé et de sa remplaçante qui passait un examen.
  - ▲ Le lundi 4 avril, la Dectra n'ayant pas vidé les containers à la fin de la semaine précédente, le gardien ne pouvait plus accueillir de nouveaux visiteurs : la déchetterie débordait de tous côtés. Même le dépôt de verres à l'extrémité de l'esplanade Jean Thouraud était plus que saturé !
- Nous sommes conscients de la gêne occasionnée aux usagers. La commune, la Champagne Picarde et encore moins le gardien ne souhaitent entraver le bon déroulement des apports effectués à la déchetterie mais des impondérables sont toujours possibles, malgré la bonne volonté de chacun.

## RÉFÉRENDUM

C'est le dimanche 29 mai 2005 qu'aura lieu le référendum portant sur la constitution européenne.

Les deux bureaux de vote ( salle des fêtes rue Franklin Roosevelt et salle d'activités rue de Saint-Quentin) seront ouverts de 8 heures à 20 heures.

Les démarches, pour voter par procuration, sont à effectuer à la gendarmerie de Neufchâtel.